

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SOMME

Siège social
1, Chemin de la voie du bois
80 450 LAMOTTE BREBIERE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 Juin 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Juin 2022

À l'assemblée générale de la FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SOMME

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SOMME relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués décrits en annexe des comptes annuels de votre entité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à AMIENS, le 12 mars 2023

*CABINET JACQUES LORRIAUX AUDIT
Commissaire aux comptes*

*Hubert TONDEUR
Associé*

Hubert Tondeur

*Anne SCHEFFBUCH
Associé*



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

Comptes annuels



Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

Actif		Au 30/06/2022			Au 30/06/2021	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	94 679	89 889	4 789	7 255
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	94 679	89 889	4 789	7 255	
	Immobilisations corporelles	Terrains	228 682		228 682	228 682
		Constructions	5 958 954	2 179 969	3 778 984	4 092 526
		Inst.techniques, mat.out.industriels	1 219 502	945 812	273 690	455 110
Immobilisations corporelles en cours		165 759		165 759		
Avances et acomptes						
TOTAL	7 572 899	3 125 782	4 447 116	4 776 319		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées	151 625	31 750	119 875	123 646	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	27 420		27 420	16 306	
	Autres					
TOTAL	179 045	31 750	147 295	139 952		
Total I		7 846 623	3 247 421	4 599 201	4 923 527	
Actif circulant	Stocks et en cours		112 845		112 845	103 314
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	571 531		571 531	441 551
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	1 013 931	119 382	894 548	769 048
	TOTAL	1 585 462	119 382	1 466 079	1 210 600	
	Divers	Valeurs mobilières de placement	1 272 512	13 880	1 258 632	1 272 387
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		949 951		949 951	1 380 135	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		149 142		149 142	121 611	
Total II		4 069 913	133 262	3 936 650	4 088 048	
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		11 916 536	3 380 683	8 535 852	9 011 575	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

Passif		Au 30/06/2022	Au 30/06/2021
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	207 500	222 500
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	1 800 841	1 800 841	
Report à nouveau	2 557 497	2 338 916	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-297 109	218 581	
Situation nette (sous-total)	4 268 730	4 580 839	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	632 075	680 522	
Provisions réglementées			
Total I	4 900 806	5 261 362	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
Provisions	Provisions pour risques	29 028	29 028
	Provisions pour charges	153 547	207 151
	Total III	182 575	236 179
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	1 479 845	1 747 783
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	115 018	58 621
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	370 854	393 547
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 229	5 229
	Autres dettes	356 573	278 275
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 124 951	1 030 575	
Total IV	3 452 471	3 514 033	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	8 535 852	9 011 575	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

		Du 01/07/2021 Au 30/06/2022	Du 01/07/2020 Au 30/06/2021
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	2 166 155	2 157 674
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	652 623	675 387
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	748 997	804 215
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	94 586	125 034
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	20	3 000
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	220 648	219 418
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	263 756	217 261	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	318 246	314 696	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	4 465 032	4 516 687
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	122 332	143 601
	Variation de stocks	-9 531	-6 390
	Autres achats et charges externes (1)	1 644 135	1 384 014
	Aides financières	251 009	197 116
	Impôts, taxes et versements assimilés	161 544	149 760
	Salaires et traitements	1 373 384	1 221 588
	Charges sociales	640 050	602 179
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	521 603	517 311
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	96 166	154 370
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	4 800 694	4 363 552
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-335 661	153 135

Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

		Du 01/07/2021 Au 30/06/2022 12 mois	Du 01/07/2020 Au 30/06/2021 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	28 705	35 195
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		8 227
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	28 705	43 422
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	17 651	
	Intérêts et charges assimilées	25 721	39 906
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	43 372	39 906
2. Résultat financier (III-IV)		-14 667	3 515
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-350 329	156 650
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	5 420	1 663
	Sur opérations en capital	48 447	86 707
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 590	6 200
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	56 457	94 570
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		1
	Sur opérations en capital		28 655
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		28 657
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		56 457	65 913
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII	3 238	3 983
Total des produits (I + III + V)		4 550 196	4 654 680
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		4 847 305	4 436 099
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-297 109	218 581
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	Total		
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	Total		



KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil
7 avenue du Danemark
Vallée des Vignes
CS 49451
80094 Amiens Cedex 3
Téléphone : +33 (0)3 22 82 81 00
Télécopie : +33 (0)3 22 82 81 29
Site internet : www.kpmg.fr

Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos
30 juin 2022
Montants exprimés en EUR**

**KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil**

Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	5
3	Description des moyens mis en œuvre	6
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	7
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	7
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	7
5	Principes et méthodes comptables	8
5.1	Principes généraux	8
5.1.1	Changement de méthode comptable	8
5.1.2	Changements d'estimation	8
5.1.3	Corrections d'erreurs	8
5.2	Dérogations	8
6	Informations relatives aux postes du bilan	9
6.1	Actif immobilisé	9
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	10
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	10
6.1.3	Informations relatives aux filiales et participations	12
6.2	Actif circulant	13
6.2.1	Stocks et en cours	13
6.2.2	Créances clients	13
6.2.3	Autres créances	13
6.3	Fonds propres	14
6.3.1	Tableau de variation des Fonds propres	14
6.3.2	Subventions d'investissement	16
6.4	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	17
6.4.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	17
6.5	Dettes	18
6.5.1	Charges à payer	18
6.6	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	19
7	Informations relatives au Compte de résultat	20



7.1	Produits du compte de résultat	20
7.1.1	Cotisations	20
7.1.2	Ventes de biens et services	20
7.1.3	Produits de tiers financeurs	21
7.1.4	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	21
7.1.5	Autres produits (d'exploitation)	22
7.2	Charges du compte de résultat	22
7.2.1	Autres Achats et charges externes	22
7.2.2	Aides financières	22
7.3	Résultat Financier	22
7.4	Résultat exceptionnel	22
7.5	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)	23
8	Informations relatives à l'effectif	24
9	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	25
9.1	Engagements financiers donnés et reçus	25

1 **Objet social**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.

Elle apporte son concours à la prévention du braconnage.

Elle organise la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser. Elle apporte son concours à l'organisation de l'examen du permis de chasser.

Elle conduit des actions d'information, de formation, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires, du public et des chasseurs et, le cas échéant, des gardes-chasse particuliers.

Elle exerce, pour la gestion des associations communales et intercommunales de chasse agréées, les missions qui lui sont confiées par la section 1 du chapitre II du titre II du livre IV du Code de l'environnement et coordonne l'action de ces Associations.

Elle assure la gestion des plans de chasse individuels conformément aux dispositions des articles L. 425-8 et L. 425-10 du Code de l'environnement.

Elle assure la validation annuelle du permis de chasser et la délivrance des autorisations de chasse accompagnée.

Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grand gibier dans les conditions prévues par les articles L. 426-1 et L. 426-5 du Code de l'environnement.

Elle conduit également des actions pour surveiller les dangers sanitaires impliquant le gibier ainsi que des actions participant à la prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.

Elle conduit des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité ou apporte un soutien financier à leur réalisation. A cette fin, elle contribue financièrement au fonds mentionné à l'article L. 421-14 du Code de l'environnement, pour un montant fixé par décret et qui ne peut être inférieur à 5 € par adhérent ayant validé un permis de chasser dans l'année.

Elle élabore en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique, conformément aux dispositions de l'article L. 425-1 du Code de l'environnement.

Les Associations de chasse spécialisée sont associées aux travaux de l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs.



Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos

La Fédération Départementale des Chasseurs peut recruter, pour l'exercice de ses missions, des agents de développement mandatés à cet effet. Ceux-ci veillent notamment au respect du schéma départemental de gestion cynégétique.

La Fédération Départementale des Chasseurs peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits constituant une infraction aux dispositions du titre I et du titre II du livre IV du Code de l'environnement et des textes pris pour son application et portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs, matériels et moraux qu'elle a pour objet de défendre.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Vente des timbres fédéraux et nationaux auprès des chasseurs.
- Ventes de bracelets grands gibiers et ventes diverses d'articles de chasse.
- Prestations de contrats de garderie.
- Perception de la taxe à l'hectare.
- Prestations fournies dans le cadre des projets en faveur de la biodiversité.
- Versement des indemnisations pour les dégâts causés par les grands gibiers.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements
 - a. Engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice : néant ;
 - b. Engagés et terminés dans l'exercice : investissement pour 24 K€ dont :
 - Pose d'une clôture pour 6 K€ ;
 - Aménagement de la salle Com/Info pour 3 K€ ;
 - Acquisition de mobilier pour 11 K€.
 - c. Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture : Aménagement du centre de venaison pour 166 K€.
- Ressources humaines
5 départs en retraite sur l'exercice. L'effectif équivalent temps plein s'élève à 34 personnes.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par le fait d'importance significative suivant :

- La troisième année concernant la gestion d'actions contribuant au maintien ou à l'évolution de la biodiversité, financée dans le cadre d'une éco contribution en relation avec la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts de France.

Cette activité est isolée dans une section analytique spécifique. La section écocontribution regroupe un certain nombre de projets mis en œuvre par la Fédération Départementale ayant pour objectif de favoriser le maintien ou le développement de la biodiversité.

Ces projets sont financés par des fonds qui transitent par la FNC et la FRC et qui proviennent d'un financement conjoint de l'office français de la biodiversité et des chasseurs.

La Fédération Régionale porte les différents projets, et la Fédération Départementale est rétribuée à hauteur de sa participation à ces projets (moyens humains et matériels).

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 *Changement de méthode comptable*

Notre entité n'a effectué aucun changement de méthode comptable.

5.1.2 *Changements d'estimation*

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 *Corrections d'erreurs*

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

5.2 *Dérogations*

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

6.1 Actif immobilisé

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.1.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	91 259	3 420		94 679
Immobilisations corporelles	7 386 385	186 514		7 572 899
Immobilisations financières	167 931	18 180	7 066	179 045
Total	7 645 575	208 115	7 066	7 846 623

- Les variations sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont détaillées au § 3.
- Les acquisitions financières concernent des prêts accordés au personnel.

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	84 004	5 886		89 890
Immobilisations corporelles	2 610 065	515 717		3 125 782
Immobilisations financières				
Total	2 694 068	521 603		3 215 672

6.1.2.1 Modalités d'amortissements

	Amortissement
--	---------------



Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos

Catégories d'immobilisations	Mode	Taux
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Constructions	Linéaire	7 à 30 ans
Aménagements	Linéaire	5 à 20 ans
Matériels et mobiliers	Linéaire	3 à 10 ans



6.1.3 Informations relatives aux filiales et participations

Société détenue	Nb Titres	Nb titres détenus	% de détention	Valeur n-1	Acquisition	Cession	Valeur n	SN n	QP SN n	Ecart valo
PARTS SCI OSEH	1 701	140	8,23%	140 000			140 000	1 315 239	108 250	- 31 750
PART EURL PICARDIE CHASSE	500	375	75,00%	11 625			11 625	54 256	40 692	
Total				151 625			151 625			- 31 750

Les parts de la SCI OSEH sont dépréciées à hauteur de la différence entre la valeur brute des titres et la quote-part de situation nette détenue.

6.2 Actif circulant

6.2.1 Stocks et en cours

La valeur brute des stocks est déterminée de la manière suivante :

- Marchandises : au dernier prix d'achat

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matériels de chasse	84 027		84 027
Vêtements	15 601		15 601
Livres - DVD	13 217		13 217
Total	112 845		112 845

6.2.2 Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et font l'objet, le cas échéant, de provisions pour dépréciation en fonction des risques de non-recouvrement.

6.2.3 Autres créances

Les autres créances comprennent une avance financière à l'Association Entre Terre et Mer en Somme à hauteur de 376 K€, un compte courant avec l'EURL Picardie Chasse pour 75 K€, ainsi que des produits à recevoir pour 355 K€, dont notamment :

- Participation aux actions Ecocontribution	226 K€
- Subvention Syndicat mixte, projet basse vallée	93 K€
- Subvention FEADER / DREAL Marais de Boves	33 K€

6.2.3.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 149 K€ contre 122 K€ sur l'exercice précédent et correspondent à des charges d'exploitation relatives à l'exercice suivant.



6.3 Fonds propres

6.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	-				
Fonds propres avec droit de reprise	222 500			-15 000	207 500
Réserves	1 800 842				1 800 842
Report à nouveau	2 338 916	218 581			2 557 498
Excédent ou déficit de l'exercice	218 581	-218 581	-297 109		-297 109
Situation nette	4 580 839	-	-297 109	-15 000	4 268 730
Subventions d'investissement	680 523			-48 447	632 076
Provisions réglementées					
TOTAL	5 261 362	-	-297 109	-63 447	4 900 806

6.3.1.1 Fonds propres avec droits de reprise

L'occupation des locaux par la Fédération de la Pêche de la Somme fait l'objet d'un loyer annuel de 30 000 € ainsi matérialisé :

- reprise sur le poste Fonds associatifs avec droit de reprise (avance financière initiale du locataire) pour 15 000 €,
- paiement de 15 000 €.

6.3.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Notre entité a choisi :

- De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1^{er} exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).
- Notre Association procédait déjà à la reprise des subventions au résultat de l'exercice en fonction du rythme d'amortissements des biens ainsi financés.

Tableau des subventions d'investissements

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	930 000			930 000
Quotes-parts virées au résultat	249 477	48 447		297 924
Montant net en fonds propres	680 522			632 076

6.4 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (c)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	29 028			29 028
Provisions pour charges	207 151		53 604	153 547
Total	236 179		53 604	182 575

6.4.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	153 547	50 408	203 955

La convention collective applicable à la fédération des Chasseurs de la Somme prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté du salarié dans la Fédération.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation 1,70%
- Table de mortalité Oui
- Taux de turn over Oui
- Taux de charges patronales 50%

Le montant des droits acquis par les salariés à ce titre s'élève à 204 K€ au 30/06/2022.

Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans la Fédération à l'âge de la retraite (en fonction du taux de rotation des salariés et d'une table de mortalité) et d'un taux de charges sociales à hauteur de 50%.

Cet engagement est provisionné dans les comptes à hauteur de 154 K€, étant précisé qu'une quote-part est couverte par une société d'assurance pour 50 K€ au 30/06/2022.

6.5 Dettes

6.5.1 Charges à payer

Les charges à payer comprennent notamment les éléments suivants :

- Indemnisation dégâts grands Gibiers	216 094 €
- Honoraires à payer	34 149 €
- Subventions à verser (chasse, GIC PG)	16 708 €
- Taxes foncière et d'habitation	10 360 €
- Frais de déplacements et estimateurs dégâts	23 187 €
- Divers	14 453 €

6.5.1.1 Produits constatés d'avance

	2021/2022	2020/2021
Contrat garderie	-	-
Contrat juridique	-	-
Cotisations plan de chasse	252 700	195 160
Bracelets chevreuil	189 870	180 870
Bracelets mouflon	8 610	8 210
Bracelets mouflon femelle	-	-
Bracelets sanglier	346 220	335 370
Taxe Hectare	323 032	302 938
Divers	4 519	8 028
TOTAL	1 124 951	1 030 576

6.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an			Échéances à 1 an au plus	Échéances	
							à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles (2)(3)				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires (2)(3)				
Prêts (1) Autres	27 420		27 420	Emprunts (2) (3) et dettes auprès des établissements de crédit (3) dont :				
				- à 1 an au maximum à l'origine				
				- à plus de 1 an à l'origine	1 479 845	386 297	981 193	112 356
Créances de l'actif circulant :								
Créances Clients et Comptes rattachés	571 531	571 531		Emprunts et dettes financières divers (2) (3)				
Créances reçues par legs ou donations				Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	115 018	115 018		
Autres	1 013 931	1 013 931		Dettes fiscales et sociales	370 854	370 854		
Charges constatées d'avance	149 143	149 143		Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	5 229	5 229		
				Autres dettes (3)	356 573	356 573		
				Produits constatés d'avance	1 124 951	1 124 951		
TOTAL	1 762 025	1 734 605	27 420	TOTAL	3 452 470	2 358 922	981 193	112 356
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	18 180			(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	112 356			
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice				
				(3) Dont garanties par des sûretés réelles (indication des postes concernés)				

7 Informations relatives au Compte de résultat

7.1 Produits du compte de résultat

7.1.1 Cotisations

7.1.1.1 Cotisations avec contrepartie

Les cotisations avec contrepartie sont les cotisations ayant une autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Notre entité peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, ainsi conformément à l'article 142-1 du règlement ANC n°2018-06 cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

Les cotisations concernent :

- Les timbres (fédéral, national et temporaire)
- Les cotisations obligatoires dans le cadre du plan de chasse.

	2021/2022		2020/2021	
	Prix	Nombre	Prix	Nombre
Timbre fédéral	88	10 247	88	10 519
Timbre jeunes chasseurs	30	520	30	432
Vignette nationales	95	10 235	95	9 971
Vignette nationales jeunes chasseurs	22	-	22	12
Demandeur plan de chasse et adhérents territoires	70	3 778	70	3 737

7.1.2 Ventes de biens et services

- Les ventes de biens correspondent aux accessoires de chasse (vêtements, matériels...).

7.1.2.1 Ventes de biens dont ventes de dons en nature

Les prestations de services regroupent principalement :

- Les contrats de garderie,
- La taxe à l'hectare,
- Les prestations réalisées dans le cadre des actions Ecocontribution avec la Fédération Régionale des Hauts-de-France.

7.1.3 Produits de tiers financeurs

7.1.3.1 Concours publics et subventions d'exploitation

7.1.3.1.1 Subventions

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics					
Subvention d'exploitation		30 800 €	32 921 €		30 865 €
Subvention d'investissement					

7.1.3.2 Contributions financières

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme a bénéficié d'une contribution de la FNC (Fédération Nationale des Chasseurs) à hauteur de 220 648 €. Cette somme était comptabilisée en subvention l'exercice passé.

7.1.4 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

Ce poste intègre notamment les transferts de charges de personnel relatifs à des mises à disposition de personnel auprès de l'Association ETMS et la société Picardie Chasse.

7.1.5 *Autres produits (d'exploitation)*

Les autres produits intègrent les frais de dossiers et assurances sur les permis de chasse et la taxe à l'hectare, ces produits sont recouverts par le Guichet Unique.

La Fédération Départementale procède au versement pour le compte des chasseurs d'un montant d'éco contribution de 106 570 € contre 105 785 € sur l'exercice précédent, correspondant à 5 € par permis, financé intégralement par une contribution financière du même montant de la Fédération Nationale. Cette contribution se trouve sur les postes « Autres produits » et « Autres charges ».

7.2 *Charges du compte de résultat*

7.2.1 *Autres Achats et charges externes*

Ce poste comprend les indemnisations dégâts grands gibiers pour 530 K€ contre 337 K€ sur l'exercice précédent.

7.2.2 *Aides financières*

Les aides financières correspondent aux aides versées aux sociétés de chasse, et à des organismes divers pour la réalisation de manifestations, à hauteur de 251 K€ (197 K€ en N-1).

7.3 *Résultat Financier*

Le résultat financier comprend :

- Les produits de placements pour 29 K€,
- Les dotations et reprises pour dépréciation d'actif financier pour 18 K€,
- Les intérêts des emprunts pour 26 K€.

7.4 *Résultat exceptionnel*

Il est notamment constitué des reprises de subventions d'investissement au résultat de l'exercice pour 48 K€.

7.5 *Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)*



Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Notre entité ne bénéficie pas de contributions volontaires en nature significatives.

8 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Direction	2
Administratif	9
Technique	24
Cadre	12
Non Cadre	23
Total	35



9 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

9.1 *Engagements financiers donnés et reçus*

Les emprunts relatifs à la construction du siège social (pour un capital restant dû de 1 333 K€ au 30/06/2022) font l'objet d'une inscription hypothécaire dudit siège social en garantie du remboursement du crédit consenti.